

DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

DIEPAT/08-433-547 du 15/09/08

ENTRETIENS PROFESSIONNELS DES PERSONNELS ATOSS ET DE BIBLIOTHEQUE AU TITRE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2007-2008

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement public et responsables des services académiques - Messieurs les Présidents d'Universités et Directeurs d'établissement d'enseignement supérieur

Affaire suivie par : Mme Sandrine Sauvaget, Chef du bureau DIEPAT 3.01 (Tel : 04-42-91-72-28) pour les AAENES, SASU, Adjointes Administratifs ; Mme M. Andrée Campion Chef du bureau DIEPAT 3.02 (Tel : 04-42-91-74-37) pour les CASU ; Mme Noëlle Vincent, Chef du bureau 3.03 (Tel : 04-42-91-72-44) pour les personnels techniques (médicaux - sociaux - de laboratoire - ATEC hors EPLE - Personnels de bibliothèque) - Fax de la division : 04-42-91-70-06 - Adresse mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Conformément aux instructions ministérielles, je vous ai demandé de mettre en place les entretiens professionnels des personnels ATOSS et de bibliothèque placés sous votre autorité, par circulaire rectorale publiée au **Bulletin Académique n° 427 du 9 juin 2008**.

L'échéance pour la transmission des comptes rendus de ces entretiens professionnels à la DIEPAT du Rectorat était fixée au plus tard à la fin de l'année scolaire 2007-2008.

Les contrôles opérés à ce jour révèlent encore quelques comptes rendus manquants. C'est pourquoi je vous serais reconnaissant de bien vouloir vérifier qu'aucune anomalie ne subsiste pour ce qui vous concerne, et en cas d'oubli constaté, de vous conformer aux instructions de la circulaire rectorale publiée au Bulletin Académique n° 427 du 9 juin 2008, afin d'adresser à la DIEPAT du Rectorat les comptes rendus d'entretien professionnel manquants pour le :

30 septembre 2008 au plus tard

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille